

DÉBROUSSAILLANT
GRANULÉ 3309

FICHE D'IDENTITÉ

USAGE
Dévitalisation des broussailles recépées.
A.M.M. N° 74.00.177

DOSE HOMOLOGUÉE
125 kg/ha
Dose maximale autorisée.

COMPOSITION
Piclorame* : 2 %
(sel de potassium).

FORMULATION
Granulés prêts-à-l'emploi *(GR).*

CONDITIONNEMENT
Fût de 20 kg.

CLASSEMENT
Sans classement toxicologique.

PROFIL TECHNIQUE

GRANULÉS PRÊTS À L'EMPLOI
Formulation adaptée aux petites surfaces et zones difficiles d'accès.

EFFICACITÉ : ACTION SYSTÉMIQUE
Agit des racines jusqu'aux feuilles.

LARGE SPECTRE D'ACTION
Ligneux, Semi-ligneux, dicotylédones herbacées.

RESPECT DU COUVERT DE GRAMINÉES
Favorise l'implantation des graminées.

QUAND APPLIQUER ?

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Possible	Optimum	Optimum	Optimum	Possible				Possible	Optimum	Optimum	Possible

Optimum — Possible

DÉBROUSSAILLANT GRANULÉ 3309 s'utilise en automne et au début du printemps, de préférence en période pluvieuse, au démarrage de la végétation.

Pour la renouée du Japon, après un fauchage préalable, traiter de fin mars à fin juin.

Pour les fougères, traiter, de décembre à février sur terrain lourd, de mars à avril sur terrain léger.

COMMENT APPLIQUER ?

USAGE	DOSE HECTARE
Dévitalisation des broussailles	**125 kg/ha (125 gr/10 m²)**

1/ PRÉPARER

DÉBROUSSAILLANT GRANULÉ 3309 se présente sous la forme de **granulés prêts à l'emploi.**

2/ TRAITER

Épandage tel quel et sans eau.

Appliquer les granulés de façon homogène, sur sol tassé si possible, de préférence peu de temps après les travaux d'essartage ou de recépage.

- Petites surfaces : à la main *(porter des gants)*
- Grandes surfaces : avec un épandeur manuel ou mécanique *(après étalonnage).*



DÉBROUSSAILLANT
GRANULÉ 3309

RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- ATTENTION DANGER pour les cultures et plantations riveraines. Respecter strictement le mode d'emploi.
- Ne pas appliquer au voisinage de cultures, de haies, d'arbres ou d'arbustes à conserver *(zones prospectées par les racines de ces végétaux)*.
- Ne pas traiter sur les zones où le risque d'un lessivage par des eaux de ruissellement est possible.
- Porter des gants et des vêtements appropriés lors de l'application.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les zones traitées pendant une période de 3 semaines après l'application.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons *(y compris ceux pour animaux)* et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES



Réemploi interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

Sur simple demande, vous pouvez recevoir la Fiche de Données de Sécurité du produit, ou consultez notre site internet www.nufarm.fr

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases les traitements en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Nufarm s.a.s
28, boulevard Camélinat
BP 75 - 92233 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél. 01 40 85 50 23
Fax 01 40 85 51 56
www.nufarm.fr



MODE D'ACTION

Le **piclorame**, herbicide auxinique, produit des anomalies morphologiques létales pour les plantes dicotylédones.

Libéré par la pluie dans le sol, le piclorame est absorbé par les racines des plantes *(développées ou repousses)*.

Véhiculé ensuite dans toute la plante *(systémique)*, il entraîne la destruction des parties aériennes et souterraines en agissant sur les zones de croissance.

Sur broussailles coupées, il est stocké dans les souches et évite les repousses.

EFFICACITÉ

DÉBROUSSAILLANT GRANULÉ 3309 agit sur broussailles développées qu'il détruit ou sur broussailles coupées dont il prévient la repousse.

Il élimine également les dicotylédones vivaces à port important et enracinement profond *(fougères, renouée du Japon, etc.)*.

NOMS COMMUNS			DOSES
ESPÈCES LIGNEUSES			
Ronces			80 - 90 kg/ha
Acacias	Bouleau		90 - 100 kg/ha
Prunellier	Sureau		
Aubépine	Cornouiller		100 - 125 kg/ha
Épicéa	Genêt		
Noisetier	Orme		
Peuplier	Saule		
Chêne	Pin	Viorne	125 kg/ha
ESPÈCES SEMI-LIGNEUSES			
Armoise	Chardon	Ortie	80 - 100 kg/ha
Fougère	Renouée du Japon		125 kg/ha

Liste non exhaustive, nous consulter.

SÉLECTIVITÉ DES GRAMINÉES

DÉBROUSSAILLANT GRANULÉ 3309 est **sélectif des graminées** et favorise ainsi leur implantation qui protège les sols des risques d'érosion.

VOTRE CONTACT



NUF-JV03/2010 - ® Marque déposée Nufarm S.A.S - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel. * Substance active DowAgrosciences
Création Pikanto 04 78 34 02 93